

FORMATION TOUS PUBLICS

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

🕒 7 heures

📄 PSC1



OPALE
SECOURISME

T : 03 21 31 79 19 / www.opalasecourisme.fr

OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

- AU PROGRAMME -

- Malaise : alerte des secours
- Plaie, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagement d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux population et protection du citoyen

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES -

- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

- CERTIFICATION -

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

- INFORMATIONS PRATIQUES -



Participants

Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



Durée

Présentiel : 7 heures



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours minimum



Pré-requis

Âge minimum : 10 ans



Formation Continue

Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans



Qualifications des formateurs

Formateurs SST
PAE PSC
PAE PS



Textes officiels

Arrêté du 24/07/2011

- CONDITIONS DE VALIDATION -

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.